



**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DU GRANIT  
MUNICIPALITÉ DE LAMBTON**

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Lambton, tenue au lieu ordinaire du 213, rue de l'aréna, Centre communautaire et sportif le mardi 10 juin 2025 à 19 h 30.

Sont présents à cette séance les membres du Conseil suivants :

Siège #1 - Pierre Lemay  
Siège #2 - Frédéric Breton  
Siège #3 - Roch Lachance  
Siège #5 - Pierre Couture

Est/sont absents à cette séance :

Siège #4 - Alain Villeneuve  
Siège #6 - Michel Lamontagne

Tous formant quorum sous la présidence du Maire suppléant, Monsieur Pierre Lemay. Monsieur Yves Deslongchamps, directeur général et greffier-trésorier agit à titre de secrétaire.

**1 OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Après vérification du quorum, monsieur le maire suppléant déclare la séance ouverte.

**25-06-136**

**2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le président présente l'ordre du jour de la séance.

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
  - 3.1 - Séance ordinaire du 13 mai 2025
- 4 - SUIVI DES COMITÉS
- 5 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 6 - DÉCLARATION D'INTÉRÊT PÉCUNIAIRE PARTICULIER
- 7 - ADMINISTRATION
  - 7.1 - Dépôt du rapport du maire
  - 7.2 - Inscription des élus au congrès de la Fédération Québécoise des Municipalités
  - 7.3 - Dépôt de la liste des dépenses
  - 7.4 - Renouvellement de l'abonnement de la plateforme numérique AMILIA
  - 7.5 - Abrogation de la résolution 25-05-121
  - 7.6 - Tournoi de golf annuel de la Chambre de Commerce et d'industrie de la région de Mégantic
- 8 - VOIRIE ET TRANSPORT
  - 8.1 - Achat d'une tondeuse commerciale à rayon de braquage
  - 8.2 - Autorisation de paiement no.1 Deck Hockey
  - 8.3 - Réfection du 4ième Rang - Recommandation du paiement no. 4
  - 8.4 - Lignage (rues et terrains sportifs)
  - 8.5 - Règlement lot no 5 690 059

- 8.6 - Réfection de la rue Turcotte - Octroi de contrat Étude géotechnique
- 9 - HYGIÈNE DU MILIEU
- 10 - AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
  - 10.1 - Installation des quais de la marina
- 11 - LOISIRS, SPORTS CULTURES ET VIE COMMUNAUTAIRE
- 12 - SÉCURITÉ PUBLIQUE
  - 12.1 - Achat d'une embarcation polyvalente à déploiement rapide
- 13 - LÉGISLATION
  - 13.1 - Avis de motion règlement 25-609 modifiant le règlement #22-558 - Programme d'aide financière pour la mise aux normes des installations septiques
  - 13.2 - Présentation du projet de règlement 25-609 modifiant le règlement #22-558 - Programme d'aide financière pour la mise aux normes des installations septiques
  - 13.3 - Avis de motion règlement 25-610 modifiant le règlement #24-581 décrétant des travaux de réfection d'une section du rang Saint-Michel à Lambton et autorisant un emprunt pour en payer le coût
  - 13.4 - Présentation du règlement 25-610 modifiant le règlement #24-581 décrétant des travaux de réfection d'une section du rang Saint-Michel à Lambton et autorisant un emprunt pour en payer le coût
  - 13.5 - Servitude d'utilité publique à HYDRO-QUEBEC
  - 13.6 - Avis de motion règlement 25-607 modifiant le règlement #24-597 - Règlement de taxation 2024
  - 13.7 - Présentation du règlement 25-607 modifiant le règlement #24-597 - Règlement de taxation 2024
  - 13.8 - Règlement no. 25-608 relatif au lavage des embarcations au Petit-Lac-Lambton
- 14 - CONTRIBUTIONS
  - 14.1 - Maison de la Famille du Granit - La fête de la rentrée
  - 14.2 - Journal Le Cantonnier - Cahier spécial 25 ans
  - 14.3 - Subvention - Société de Promotion Industrielle de Lambton (SPIL)
  - 14.4 - Subvention - Comité Jeunesse
  - 14.5 - Demande de commandite - Le IGym
- 15 - CORRESPONDANCE
- 16 - VARIA
- 17 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 18 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé, appuyé et résolu:

**QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Proposé par: Roch Lachance

Secondé par: Pierre Couture

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

**25-06-137**

#### **3.1 - Séance ordinaire du 13 mai 2025**

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 13 mai dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 mai 2025, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

Proposé par: Frédéric Breton

Secondé par: Pierre Couture

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**4 - SUIVI DES COMITÉS**

**5 - PÉRIODE DE QUESTIONS**

**6 - DÉCLARATION D'INTÉRÊT PÉCUNIAIRE PARTICULIER**

M. Frédéric Breton déclare un intérêt pécunier au point 8.1.

**7 - ADMINISTRATION**

**25-06-138**

**7.1 - Dépôt du rapport du maire**

Le point 7.1 a été retiré

**25-06-139**

**7.2 - Inscription des élus au congrès de la Fédération Québécoise des Municipalités**

**ATTENDU** l'invitation de la Fédération Québécoise des Municipalités pour participer au congrès annuel 2025 qui aura lieu du 25 au 27 septembre 2025 au Palais des Congrès de Québec;

**ATTENDU QUE** messieurs les conseillers Pierre Lemay, Alain Villeneuve, ainsi que le maire, monsieur Michel Lamontagne souhaitent participer à ce congrès;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé, appuyé et résolu:

**QUE** le Conseil désigne messieurs Pierre Lemay, Alain Villeneuve et Michel Lamontagne, afin de participer au congrès annuel 2025 de la Fédération Québécoise des Municipalités du 25 au 27 septembre 2025 au Palais des Congrès de Québec et de défrayer les coûts d'inscription et d'hébergement d'un montant d'au plus de **TROIS MILLE NEUF CENT SOIXANTE QUINZE DOLLARS** (3 975.00 \$) plus les taxes applicables et de défrayer les frais de déplacement selon le règlement en vigueur.

Proposé par: Roch Lachance

Secondé par: Pierre Couture

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**25-06-140**

**7.3 - Dépôt de la liste des dépenses**

**Au niveau des Incompressibles**

Une liste des dépenses incompressibles régulièrement payées au montant de **CENT QUATRE VINGT SIX MILLE SIX CENT QUARANTE NEUF DOLLARS ET QUINZE** (186 649.15\$) est remise à chacun des membres du Conseil.

**Au niveau des Comptes à payer**

La liste des comptes à payer au montant de **DEUX CENT QUARANTE MILLE DEUX CENT SEIZE DOLLARS ET QUARANTE TROIS**

(240 216.43\$) est présentée aux membres du Conseil.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé, appuyé et résolu:

**QUE** les comptes à payer au montant de **DEUX CENT QUARANTE MILLE DEUX CENT SEIZE DOLLARS ET QUARANTE TROIS** (240 216.43\$) soient acceptés et

que les paiements soient autorisés.

Proposé par: Roch Lachance

Secondé par: Frédéric Breton

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**25-06-141**

**7.4 - Renouvellement de l'abonnement de la plateforme numérique AMILIA**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Lambton souhaite continuer à offrir les services d'inscriptions en ligne à sa population pour les différentes activités de loisirs;

**ATTENDU QU'**afin de sécuriser le tarif d'abonnement au logiciel AMILIA sur une base annuelle, la municipalité désire parapher une entente pour une période de **VINGT QUATRE (24)** mois, soit pour les années 2025 et 2026;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé, appuyé et résolu

**QUE** le conseil municipal autorise Monsieur Yves Deslongchamps, directeur général à signer l'entente de renouvellement de l'abonnement pour le logiciel d'inscription en ligne AMILIA au montant de **MILLE CENT QUATRE VINGT HUIT DOLLARS (1 188.00\$)** plus les taxes applicables et ce sur une base annuelle pour une période de **DEUX (2)** ans.

Proposé par: Pierre Couture

Secondé par: Roch Lachance

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**25-06-142**

**7.5 - Abrogation de la résolution 25-05-121**

**ATTENDU QUE** le conseil a adopté la résolution 25-05-121, concernant la "Modification du règlement d'emprunt 24-581 décrétant des travaux de réfection d'une section du rang Saint-Michel à Lambton et autorisant un emprunt pour en payer le coût", lors de la séance ordinaire du conseil du 13 mai 2025.

**ATTENDU QUE** le conseil doit abroger cette résolution;

**EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé, appuyé et résolu:

**QUE** le conseil abroge la résolution numéro 25-05-121.

Proposé par: Roch Lachance

Secondé par: Frédéric Breton

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**25-06-143**

**7.6 - Tournoi de golf annuel de la Chambre de Commerce et d'industrie de la région de Mégantic**

**ATTENDU QUE** la chambre de commerce et d'industrie de la région de Mégantic organise le 11 juin 2025, la 28e édition de son tournoi de golf annuel;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé, appuyé et résolu:

**DE** procéder à l'inscription d'une équipe "Foursome" composé d'élus et employés municipaux afin de représenter la Municipalité à cet événement.

**DE** procéder au paiement des frais d'inscription requis de **SIX CENT SOIXANTE QUINZE DOLLARS** (675\$) plus taxes et frais applicables.

Proposé par: Roch Lachance

Secondé par: Pierre Couture

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **8 - VOIRIE ET TRANSPORT**

**25-06-144**

### **8.1 - Achat d'une tondeuse commerciale à rayon de braquage**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Lambton désire se porter acquéreur d'une tondeuse commerciale à rayon de braquage;

**ATTENDU QUE** la municipalité a reçu trois soumissions pour ce genre d'équipement, soit les suivantes:

FOURNISSEURS	TARIFS AVANT TAXES
Location d'outils Lambton	21 175.00\$
Distributions Payeur	20 683.00\$ <b>(non-conforme)</b>
Garage Oscar Brochu	21 900.00\$

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé, appuyé et résolu:

**QUE** suite à l'analyse des soumissions et des besoins de la Municipalité, le conseil procède à l'achat de la tondeuse commerciale à rayon de braquage auprès de Location d'outils Lambton au montant de **VINGT ET UN MILLE CENT SOIXANTE QUINZE DOLLARS** plus les taxes applicables (21 175.00\$).

Proposé par: Pierre Couture

Secondé par: Roch Lachance

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**25-06-145**

### **8.2 - Autorisation de paiement no.1 Deck Hockey**

**ATTENDU QUE** les travaux d'aménagement du terrain de Deck Hockey sont présentement en cours;

**ATTENDU QUE** l'entrepreneur Bélanger EBA Inc. dépose la demande de paiement no #1 pour les travaux réalisés en date du 1er juin 2025 ;

**ATTENDU QUE** la demande de paiement totalise un montant de **TRENTE NEUF MILLE CENT CINQUANTE NEUF DOLLARS ET QUATRE VINGT QUATORZE** (39 159.94\$) excluant les taxes;

**ATTENDU QUE** suite à l'analyse de la demande de paiement, la municipalité émet un avis favorable concernant les travaux complétés et recommande l'acceptation de la demande de paiement no 1, dont copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé, appuyé et résolu:

**QUE** la demande de paiement no 1, présentée par l'entrepreneur Bélanger EBA Inc., pour l'aménagement du terrain de Deck Hockey, au montant de **TRENTE NEUF MILLE CENT CINQUANTE NEUF DOLLARS ET QUATRE VINGT QUATORZE** (39 159.94\$) excluant les taxes;

**QUE** le montant soit prélevé à même le fonds général de la Municipalité et que le remboursement du fonds général sera fait lors de la réception de la subvention consentie.

Proposé par: Frédéric Breton

Secondé par: Pierre Couture

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**25-06-146**

### **8.3 - Réfection du 4ième Rang - Recommandation du paiement no. 4**

**ATTENDU QUE** les travaux de réfection du 4ième Rang sont en cours;

**ATTENDU QUE** l'entrepreneur Giroux & Lessard ltée. dépose la demande de paiement no 4 pour les travaux réalisés ne date du 30 mai 2025;

**ATTENDU QUE** la demande de paiement totalise un montant de **HUIT CENT VINGT SIX MILLE NEUF CENT VINGT NEUF DOLLARS ET TRENTE SEPT** (826 929.37\$) taxes incluses;

**ATTENDU QUE** suite à l'analyse de la demande de paiement, la firme WSP Canada inc. émet un avis favorable concernant les travaux complétés et recommande l'acceptation de la demande de paiement no 4, dont copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé, appuyé et résolu:

**QUE** la demande de paiement no 4, présentée par Giroux & Lessard ltée, pour la réfection du 4ième Rang, au montant de **HUIT CENT VINGT SIX MILLE NEUF CENT VINGT NEUF DOLLARS ET TRENTE SEPT** (826 929.37\$) taxes incluses soit acceptée et payée.

**QUE** le montant soit prélevé à même le fonds général de la municipalité et que le remboursement du fonds général sera fait lors de la réception de la subvention consentie.

Proposé par: Pierre Couture

Secondé par: Frédéric Breton

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**25-06-147**

### **8.4 - Lignage (rues et terrains sportifs)**

**ATTENDU QUE** la municipalité désire procéder au rafraichissement du lignage des rues Quirion et de l'Aréna;

**ATTENDU QUE** la municipalité désire procéder au rafraichissement du lignage des terrains de pickleball à l'aréna;

**ATTENDU QUE** la municipalité désire également procéder au lignage de terrains de pickleball sur les terrains de tennis extérieurs;

**ATTENDU QUE** la municipalité a reçu une soumission pour l'ensemble des travaux ci-haut énumérés de la part de l'entreprise LIGNE RICHELIEU Inc. au montant

de **CINQ MILLE DEUX CENT SOIXANTE DOLLARS** (5 260.00\$) excluant les taxes applicables.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé, appuyé et résolu:

**QUE** suite à l'analyse des soumissions et des besoins de la Municipalité, la Municipalité octroie le contrat de lignage pour les travaux ci-haut énuméré à l'entreprise LIGNE RICHELIEU Inc. au montant de **CINQ MILLE DEUX CENT SOIXANTE DOLLARS** (5 260.00\$) excluant les taxes applicables.

Proposé par: Roch Lachance

Secondé par: Frédéric Breton

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**25-06-148**

**8.5 - Règlement lot no 5 690 059**

**ATTENDU QU'**à l'été 2023, des travaux de voirie (projet no. 2020-001) ont été effectué par la municipalité, via l'intermédiaire d'un entrepreneur certifié, sur l'emprise municipale limitrophe au terrain portant le numéro de lot 5 690 059;

**ATTENDU QUE** le terrain portant le numéro de lot 5 690 059 a été endommagé par l'entrepreneur certifié mandaté par la municipalité, lors de la réalisation des travaux;

**ATTENDU QUE** ceci cause préjudice au propriétaire du terrain portant le numéro de lot 5 690 059;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé, appuyé et résolu:

**D'**octroyer un dédommagement forfaitaire au propriétaire du terrain portant le numéro de lot 5 690 059, au montant de **DIX MILLE DOLLARS** (10 000\$).

Proposé par: Roch Lachance

Secondé par: Pierre Couture

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**25-06-149**

**8.6 - Réfection de la rue Turcotte - Octroi de contrat Étude géotechnique**

**ATTENDU QUE** la Municipalité a lancé un appel d'offres sur invitation pour la réalisation d'une étude géotechnique dans le cadre de la réfection de la rue Turcotte;

**ATTENDU QUE** la Municipalité a reçu les offres suivantes:

Soumissionnaires	Prix (sans les taxes)
GÉOTEX	32 431.72\$
LEQ	28 460.00\$
NVIRA	33 102.60\$

**ATTENDU QUE** suite à l'analyse des soumissions reçues pour la réalisation de l'étude géotechnique de la rue Turcotte, la firme d'ingénierie STANTEC recommande d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire jugé conforme, soit la firme LEQ Itée (Laboratoire d'Expertises du Québec Itée).

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé, appuyé et résolu:

**QUE** la Municipalité octroie le contrat pour la réalisation de l'étude géotechnique de la rue Turcotte à la firme LEQ Itée., au montant de **VINT HUIT MILLE QUATRE**

**CENT SOIXANTE DOLLARS** (28 460.00 \$) plus les taxes applicables.

**QUE** le Conseil municipal autorise le directeur général, Monsieur Yves Deslongchamps, à faire toutes déclarations et à signer tout autre document utile à cette fin aux prix et conditions ci-haut mentionnés.

Proposé par: Roch Lachance

Secondé par: Frédéric Breton

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **9 - HYGIÈNE DU MILIEU**

### **10 - AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

**25-06-150**

#### **10.1 - Installation des quais de la marina**

**ATTENDU QUE** la Municipalité doit procéder à l'installation et à la désinstallation des quais à la marina en début et en fin de chaque saison;

**ATTENDU QUE** l'installation et la désinstallation des quais doit être fait selon des normes strictes en matière de santé sécurité, par une firme spécialisée;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé, appuyé et résolu;

**QUE** suite à l'analyse des soumissions et des besoins de la Municipalité, la Municipalité retient l'offre de service de l'entreprise Brasseur Multi-Services inc. au montant de **DIX HUIT MILLE DOLLARS** (18 000\$) plus les taxes applicables, pour la saison estivale 2025.

Proposé Par: Pierre Couture

Secondé par: Roch Lachance

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **11 - LOISIRS, SPORTS CULTURES ET VIE COMMUNAUTAIRE**

### **12 - SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**25-06-151**

#### **12.1 - Achat d'une embarcation polyvalente à déploiement rapide**

**ATTENDU QUE** le service de sécurité incendie désire faire l'acquisition d'une embarcation polyvalente à déploiement rapide, afin de répondre aux différentes urgences sur les plans d'eau de la municipalité et auprès des municipalités limitrophes, selon le protocole d'entraide intermunicipal;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé, secondé et résolu,

**QUE** suite à l'analyse des soumissions reçues et des besoins de la Municipalité, le Conseil retient la soumission de l'entreprise NAUTIC & ART pour l'achat d'une embarcation polyvalente à déploiement rapide, modèle POLAR 75, au montant de **DIX MILLE DEUX CENT DOLLARS** (10 200\$) plus les taxes applicables.

Proposé par: Roch Lachance

Secondé par: Frédéric Breton

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **13 - LÉGISLATION**

**25-06-152**            **13.1 - Avis de motion règlement 25-609 modifiant le règlement #22-558 - Programme d'aide financière pour la mise aux normes des installations septiques**

Avis de motion est donné par Roch Lachance, de l'adoption lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du règlement 25-609 modifiant le règlement #22-558 - Programme d'aide financière pour la mise aux normes des installations septiques.

Une demande de dispense de lecture est également donnée.

**25-06-153**            **13.2 - Présentation du projet de règlement 25-609 modifiant le règlement #22-558 - Programme d'aide financière pour la mise aux normes des installations septiques**

Présentation du projet de règlement 25-609 modifiant le règlement #22-558 - Programme d'aide financière pour la mise aux normes des installations septiques

**25-06-154**            **13.3 - Avis de motion règlement 25-610 modifiant le règlement #24-581 décrétant des travaux de réfection d'une section du rang Saint-Michel à Lambton et autorisant un emprunt pour en payer le coût**

Avis de motion est donné par Frédéric Breton, de l'adoption lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du règlement 25-610 modifiant le règlement #24-581 décrétant des travaux de réfection d'une section du rang Saint-Michel à Lambton et autorisant un emprunt pour en payer le coût

Une demande de dispense de lecture est également donnée.

**25-06-155**            **13.4 - Présentation du règlement 25-610 modifiant le règlement #24-581 décrétant des travaux de réfection d'une section du rang Saint-Michel à Lambton et autorisant un emprunt pour en payer le coût**

Présentation du règlement 25-610 modifiant le règlement #24-581 décrétant des travaux de réfection d'une section du rang Saint-Michel à Lambton et autorisant un emprunt pour en payer le coût

**25-06-156**            **13.5 - Servitude d'utilité publique à HYDRO-QUEBEC**

**ATTENDU QUE** la Municipalité a signé une entente d'établissement de servitude pour bornes de recharge de véhicules électriques en faveur de HYDRO-QUEBEC le 14 septembre 2022, en vue de créer une servitude d'utilité publique sur une partie de l'immeuble détenu par la Municipalité et étant connu et désigné comme le lot 5 688 110 du Cadastre du Québec, (ce lot pouvant faire l'objet d'une opération cadastrale) circonscription foncière de Frontenac, le tout étant plus précisément décrit à la description technique produite par Madame Eve Boulay, arpenteur-géomètre, sous sa minute 505 (ci-après nommé la « description technique »).

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé, appuyé et résolu:

**QUE** la Municipalité accorde une servitude d'utilité publique à HYDRO-QUEBEC contre une partie du lot 5 688 110 Cadastre du Québec appartenant à la Municipalité (ce lot pouvant faire l'objet d'une opération cadastrale).

**QUE** le projet d'acte de servitude soumis à cette assemblée, est dûment approuvé par les présentes.

**QUE** la Municipalité autorise Monsieur Yves Deslongchamps, directeur général, greffier-trésorier, à signer pour et au nom de la Municipalité, l'acte de servitude à intervenir en faveur de HYDRO-QUEBEC ainsi que tout autre document approprié nécessaire pour donner effet à la présente résolution ou aux dispositions desdits actes.

Proposé par: Roch Lachance

Secondé par: Pierre Couture

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**25-06-157**

#### **13.6 - Avis de motion règlement 25-607 modifiant le règlement #24-597 - Règlement de taxation 2024**

Avis de motion est donné par Pierre Couture, de l'adoption lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du règlement 25-607 modifiant le règlement #24-597 - Règlement de taxation 2024

Une demande de dispense de lecture est également donnée.

**25-06-158**

#### **13.7 - Présentation du règlement 25-607 modifiant le règlement #24-597 - Règlement de taxation 2024**

Présentation du règlement 25-607 modifiant le règlement #24-597 - Règlement de taxation 2024

**25-06-159**

#### **13.8 - Règlement no. 25-608 relatif au lavage des embarcations au Petit-Lac-Lambton**

**ATTENDU QUE** l'article 4 de la Loi sur les compétences municipales;

**ATTENDU QUE** la volonté du conseil municipal de protéger le Petit-Lac-Lambton contre les espèces exotiques envahissantes;

**ATTENDU QUE** le lavage des embarcations est un moyen efficace de protéger le plan d'eau contre la propagation des espèces exotiques envahissantes;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé, appuyé et résolu,

**QUE** le conseil de la Municipalité de Lambton adopte le règlement no. 25-608 relatif au lavage des embarcations au Petit-Lac-Lambton, dont copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante ;

**QUE** le conseil municipal mandate son Directeur général et greffier-trésorier pour qu'il prépare, publie et affiche les différents avis nécessaires à la présente démarche.

Proposé par: Roch Lachance

Secondé par: Frédéric Breton

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **14 - CONTRIBUTIONS**

25-06-160

#### 14.1 - Maison de la Famille du Granit - La fête de la rentrée

**ATTENDU QUE** la Maison de la Famille du Granit organise un événement familial et de financement sous la forme de "La fête de la rentrée" au cours de l'année 2025;

**ATTENDU QUE** la Municipalité souhaite soutenir ce genre d'événement qui touche l'ensemble des familles de la MRC du Granit, dont les familles établies à Lambton;

#### **EN CONSÉQUENCE:**

Il est proposé, appuyé et résolu :

**QUE** la Municipalité accepte de verser une commandite, au montant de **CINQ CENT DOLLARS** (500,00 \$) pour la réalisation de cet événement.

Proposé par: Pierre Couture

Secondé par: Frédéric Breton

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

25-06-161

#### 14.2 - Journal Le Cantonnier - Cahier spécial 25 ans

**ATTENDU QUE** le journal Le Cantonnier publiera prochainement une édition spéciale soulignant leurs 25 années d'existence;

**ATTENDU QUE** les tarifs pour le cahier "Spécial 25 ans" se détaillent comme suit:

- Option 1 : 1/4 de page pour **DEUX CENT DOLLARS** (200\$) + les taxes applicables
- Option 2 : 1/3 de page pour **DEUX CENT QUATRE VINGT DIX NEUF DOLLARS** (299\$) + les taxes applicables
- Option 3: 1/2 de page pour **TROIS CENT CINQUANTE DOLLARS** (350\$) + les taxes applicables

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Lambton souhaite soutenir les médias locaux, tel le journal Le Cantonnier, dans leurs efforts de visibilité;

#### **EN CONSÉQUENCES,**

Il est proposé, appuyé et résolu:

**QUE** la Municipalité participe au "Cahier spécial 25 ans" via l'option 3, soit 1/2 page au montant de **TROIS CENT CINQUANTE DOLLARS** (350\$) + les taxes applicables.

Proposé par: Frédéric Breton

Secondé par: Pierre Couture

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

25-06-162

#### 14.3 - Subvention - Société de Promotion Industrielle de Lambton (SPIL)

**ATTENDU QUE** la Société pour la Promotion Industrielle de Lambton (SPIL), dans le cadre d'une entente avec la municipalité, s'est engagée à remettre un montant forfaitaire aux différents entrepreneurs immobiliers, suite à l'achèvement de travaux visant à l'érection de logements locatifs, sur le territoire de la municipalité;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé, appuyé et résolu:

**QUE** la Municipalité remette un montant de **DIX MILLE DOLLARS** (10 000\$), sous forme de subvention à la Société pour la Promotion Industrielle de Lambton (SPIL).

Proposé par: Roch Lachance

Secondé par: Frédéric Breton

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**25-06-163**

#### **14.4 - Subvention - Comité Jeunesse**

**ATTENDU QUE** le Comité Jeunesse de Lambton, oeuvrant auprès des familles et des jeunes de la municipalité de Lambton, a déposé une demande de subvention financière visant à soutenir la réalisation de leurs activités pour l'année 2025;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé, appuyé et résolu:

**QUE** la Municipalité remette un montant de **TROIS MILLE DOLLARS** (3 000\$) au Comité Jeunesse de Lambton pour l'année 2025.

Proposé par: Pierre Couture

Secondé par: Roch Lachance

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**25-06-164**

#### **14.5 - Demande de commandite - Le IGym**

**ATTENDU QUE** le IGym situé au 93 rue Principale à Lambton a déposé une demande de commandite à la municipalité;

**ATTENDU QUE** cette demande de commandite vise principalement à permettre aux propriétaires du IGym de procéder à un agrandissement des locaux, pour ainsi permettre à leur clientèle de jouir davantage des différents services qui y sont offerts;

**ATTENDU QUE** le IGym fait la promotion des saines habitudes de vie;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé, appuyé et résolu:

**QUE** la Municipalité remette un montant de **SEPT CENT CINQUANTE DOLLARS** (750\$) aux propriétaires du IGym de Lambton.

Proposé par: Frédéric Breton

Secondé par: Roch Lachance

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **15 - CORRESPONDANCE**

Le cas échéant, le courrier reçu durant le mois de mai 2025 a été remis aux élus.

#### **16 - VARIA**

#### **17 - PÉRIODE DE QUESTIONS**

Madame Hélène Chagnon a posé des questions concernant les fosses septiques, le lavage des embarcations au Petit-Lac-Lambton et la tenue d'un Comité Voirie.

**25-06-165**

#### **18 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

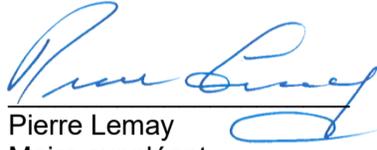
Il est proposé, appuyé et résolu:

**QUE** la séance soit levée, il est 20h 05

Proposé par: Roch Lachance

Secondé par: Pierre Couture

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

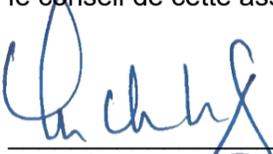


Pierre Lemay  
Maire suppléant



Yves Deslongchamps  
Directeur général et greffier trésorier

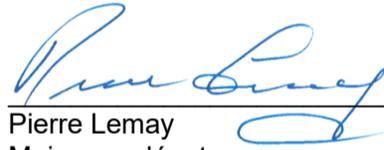
**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT** - Je soussignée certifie par la présente que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le conseil de cette assemblée de la susdite municipalité.



Yves Deslongchamps

Directeur général et greffier trésorier

Je, Pierre Lemay, maire suppléant, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.



Pierre Lemay  
Maire suppléant